

12 % de l'emploi salarié dans de grands établissements, la plus forte proportion de province

Insee Analyses Hauts-de-France • n° 216 • Octobre 2026



En 2024, 518 établissements d'au moins 250 salariés implantés en Hauts-de-France emploient 11,7 % des effectifs salariés de la région, soit la proportion la plus élevée de province. Cette concentration ne s'explique pas par la structure sectorielle régionale, proche de celle de province. La région se distingue par une plus forte représentation des grands établissements dans le commerce, les activités immobilières, financières et d'assurance ainsi que les activités scientifiques et techniques et services administratifs et de soutien.

À l'échelle locale, les grands établissements pèsent plus fortement dans les zones d'emploi de Valenciennes, Douai, Dunkerque, Lille et Roubaix-Tourcoing. Pour les trois premières, la structure sectorielle est largement orientée vers l'industrie ou l'entreposage, activités où l'emploi est par nature fortement concentré dans de grands établissements. Dans l'Aisne ou le littoral, les établissements de 250 salariés ou plus sont moins implantés en lien notamment avec la moindre spécialisation industrielle de ces territoires.

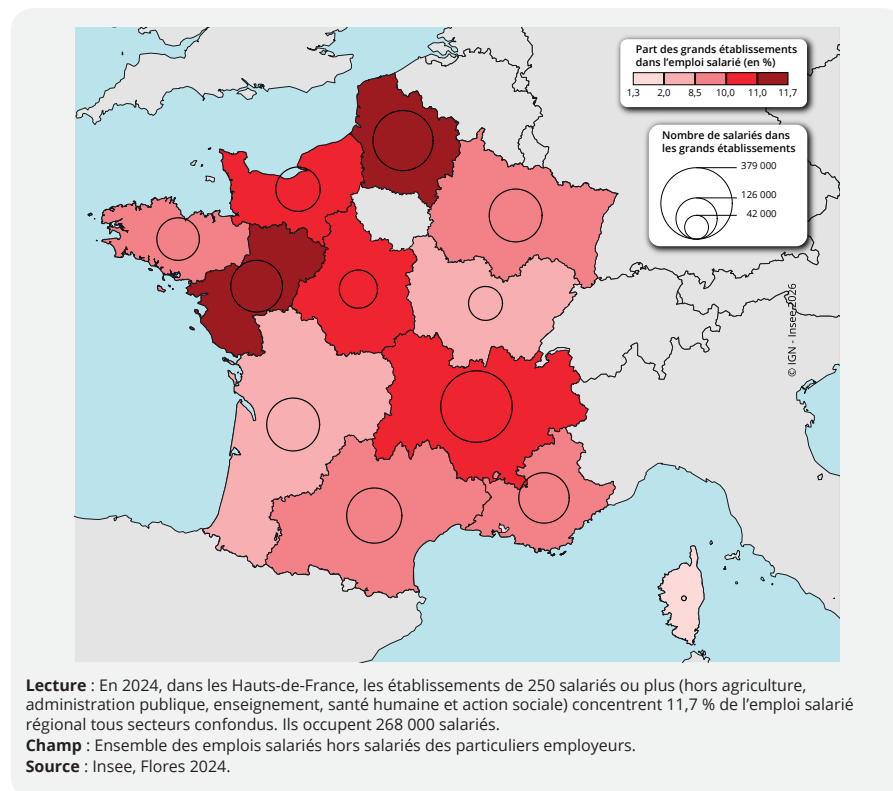
En 2024 dans les Hauts-de-France, 518 établissements, hors agriculture, administration publique, enseignement, santé humaine et action sociale, emploient au moins 250 salariés, soit le deuxième contingent le plus important de province après Auvergne-Rhône-Alpes. Les 268 000 emplois qu'ils génèrent représentent 11,7 % des emplois salariés régionaux, soit 1,8 point de plus qu'en moyenne (9,9 %). Cette proportion est la plus élevée de France de province devant les Pays-de-la-Loire ► **figure 1**. À l'inverse, en Provence-Alpes-Côte d'Azur, Nouvelle-Aquitaine, Bourgogne-Franche-Comté, moins de 9,0 % de l'emploi est concentré dans de **grands établissements**. En Corse, cette proportion atteint 1,3 %.

Les effectifs moyens des grands établissements des Hauts-de-France s'établissent à 518 salariés, soit légèrement au-dessus de la moyenne de province (507). Ils varient entre plus de 600 en Occitanie qui accueille le plus grand établissement de France (Airbus opérations) et moins de 350 en Corse où aucun établissement ne dépasse les 500 salariés.

Dans la fabrication de matériels de transport, trois quarts des salariés travaillent dans un grand établissement

En Hauts-de-France comme au niveau national, les grands établissements sont particulièrement présents dans

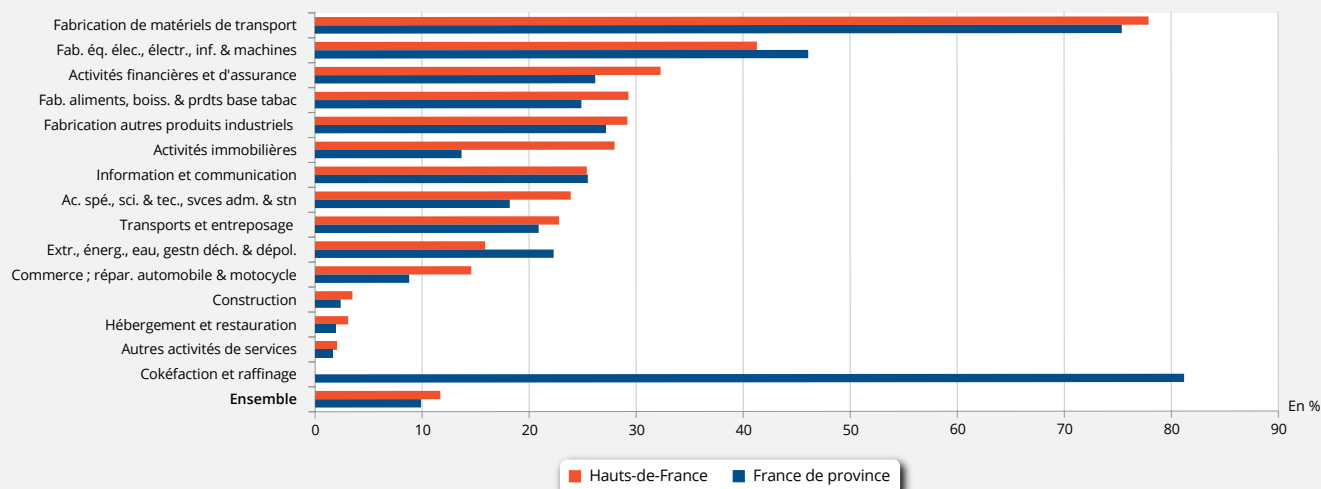
► 1. Effectifs des établissements de 250 salariés ou plus et part dans l'emploi salarié par région de province



quelques secteurs d'activité ► **figure 2** : dans la fabrication de matériels de transport, ils occupent plus des trois quarts des salariés ; dans la fabrication d'équipements électriques, électroniques, informatiques, fabrication

de machines, plus de quatre sur dix ; dans les industries agroalimentaires, la fabrication d'autres produits industriels, l'information et communication, les activités financières et d'assurance, plus du quart. À l'inverse, dans la

► 2. Part des effectifs des établissements de 250 salariés ou plus dans l'emploi salarié par secteur d'activité



Lecture : En 2024, dans la fabrication de matériels de transport, 77,9 % des salariés des Hauts-de-France travaillent dans un établissement de 250 salariés ou plus contre 75,4 % en France de province.

Champ : Ensemble des emplois salariés hors salariés des particuliers employeurs.

Source : Insee, Flores 2024.

construction, l'hébergement et restauration ou les autres activités de services, l'importance des grands établissements est extrêmement réduite. Ces disparités entre secteurs n'expliquent pas la surreprésentation des grands établissements en Hauts-de-France. En effet, bien que longtemps industrielle, la région ne présente désormais plus une structure sectorielle atypique. Ainsi, l'industrie pèse pour 11,4 % des emplois des Hauts-de-France comme en moyenne de province. Par conséquent, la plus forte concentration des emplois dans les grands établissements s'explique par des effets spécifiques à certains secteurs : dans le commerce, les activités financières et d'assurance, les activités scientifiques et techniques, services administratifs et de soutien, la part des établissements de 250 salariés ou plus dans l'emploi dépasse de plus de 5 points la moyenne nationale, et pour les activités immobilières de 14 points. La région se singularise par l'importance de sièges sociaux dans les secteurs du commerce (Leroy Merlin...) ou de la finance et assurance (Cofidis, AG2R La mondiale), par d'importants bailleurs (Office public de l'habitat du Nord, Pas-de-Calais habitat...) et de grands établissements de soutien aux entreprises (Auchan retail services, Yzee services...).

L'emploi dans les grands établissements plus également réparti entre les zones d'emploi qu'en province

L'emploi dans les grands établissements est structurellement plus inégalement réparti entre les territoires que l'ensemble de l'emploi salarié ► **figure 3**. La

► 3. Indice de Gini à l'échelle des zones d'emploi, pour l'ensemble de l'emploi salarié et pour l'emploi salarié des établissements de 250 salariés ou plus

Indice de Gini calculé sur les zones d'emploi	Hauts-de-France	France de province
Ensemble de l'emploi salarié	0,40	0,54
Emploi salarié des établissements de 250 salariés ou plus	0,52	0,71

Lecture : En 2024, l'indice de Gini calculé à l'échelle des zones d'emploi pour l'ensemble de l'emploi salarié s'élève à 0,40 en Hauts-de-France et à 0,54 en France de province. L'indice de Gini est d'autant plus proche de 0 que l'emploi est faiblement concentré géographiquement.

Champ : Ensemble des emplois salariés hors salariés des particuliers employeurs.

Source : Insee, Flores 2024.

localisation des grands établissements dépend davantage que le reste de l'économie des aménités des territoires et peut également répondre à des logiques de cluster. Toutefois, qu'il s'agisse de l'ensemble de l'emploi salarié ou de celui dans les grands établissements, les Hauts-de-France présentent une concentration géographique de l'emploi plus faible qu'en moyenne nationale. En effet, l'espace régional est moins structuré autour de grandes métropoles que dans les régions du sud du pays (Provence-Alpes-Côte d'Azur, Auvergne-Rhône-Alpes ou Occitanie), que ce soit pour l'emploi total ou pour celui des grands établissements. La géographie des Hauts-de-France, configurée autour des préfectures des deux anciennes régions (Lille et Amiens), d'un tissu économique riche à la fois dans l'ancien bassin minier ou le long du littoral, et d'un réseau de transport dense, offre de nombreuses opportunités de localisation pour les grands établissements. Au final, seule une région (Bourgogne-Franche-Comté) présente une répartition plus égalitaire entre les zones d'emploi pour les effectifs des grands établissements.

Une forte présence des grands établissements dans la zone d'emploi de Valenciennes

La part des grands établissements dans l'emploi salarié total varie selon les zones d'emploi de la région, entre 4,5 % à Abbeville et 16,8 % à Valenciennes ► **figure 4**. Cette proportion est élevée dans l'ancien bassin minier, la métropole lilloise, le Dunkerquois, l'Audomarois et l'Oise. À l'inverse, dans l'Aisne et sur le littoral hors Dunkerquois, les grands établissements sont relativement peu implantés.

Avec 16,8 % de l'emploi dans les grands établissements, Valenciennes se situe au quinzième rang des zones d'emploi de province. Ce taux dépasse 25 % dans 4 zones d'emploi (Bollène-Pierrelatte pour sa partie Auvergne-Rhône-Alpes, Sablé-sur-Sarthe, Quimperlé, La Vallée de la Bresle-Vimeu pour sa partie normande). Le Valenciennois présente un tissu économique extrêmement favorable aux grands établissements, étant donnée la place qu'occupe la fabrication de matériels de transport dans son économie. Il accueille plusieurs établissements de taille

importante dans ce secteur dont Alstom, Stellantis ou encore Toyota, plus gros établissement régional ► **figure 5**.

Le poids élevé des grands établissements dans l'emploi des zones de Lille et de Roubaix-Tourcoing ne s'explique pas par leur structure sectorielle, faiblement orientée vers l'industrie. Néanmoins, ces deux territoires ont en commun une forte présence de grands établissements dans les services (activités financières et d'assurance, activités scientifiques et techniques, services administratifs et de soutien) comme le Crédit Agricole, le Crédit Mutuel ou Adeo services dans la zone d'emploi de Lille ou Oney Bank dans celle de Roubaix-Tourcoing. Cette dernière accueille également OVHcloud dans la fabrication d'équipements électriques, électroniques et informatiques ou Lille métropole habitat dans l'immobilier. La zone d'emploi de Lille se singularise plutôt par ses activités de commerce (Leroy Merlin, Decathlon).

La zone d'emploi de Douai se distingue principalement par l'importance de deux secteurs où l'emploi est très concentré dans les grands établissements : la fabrication de matériels de transport et le transport-entrepôt. Des établissements comme Renault et Amazon structurent fortement l'emploi du territoire.

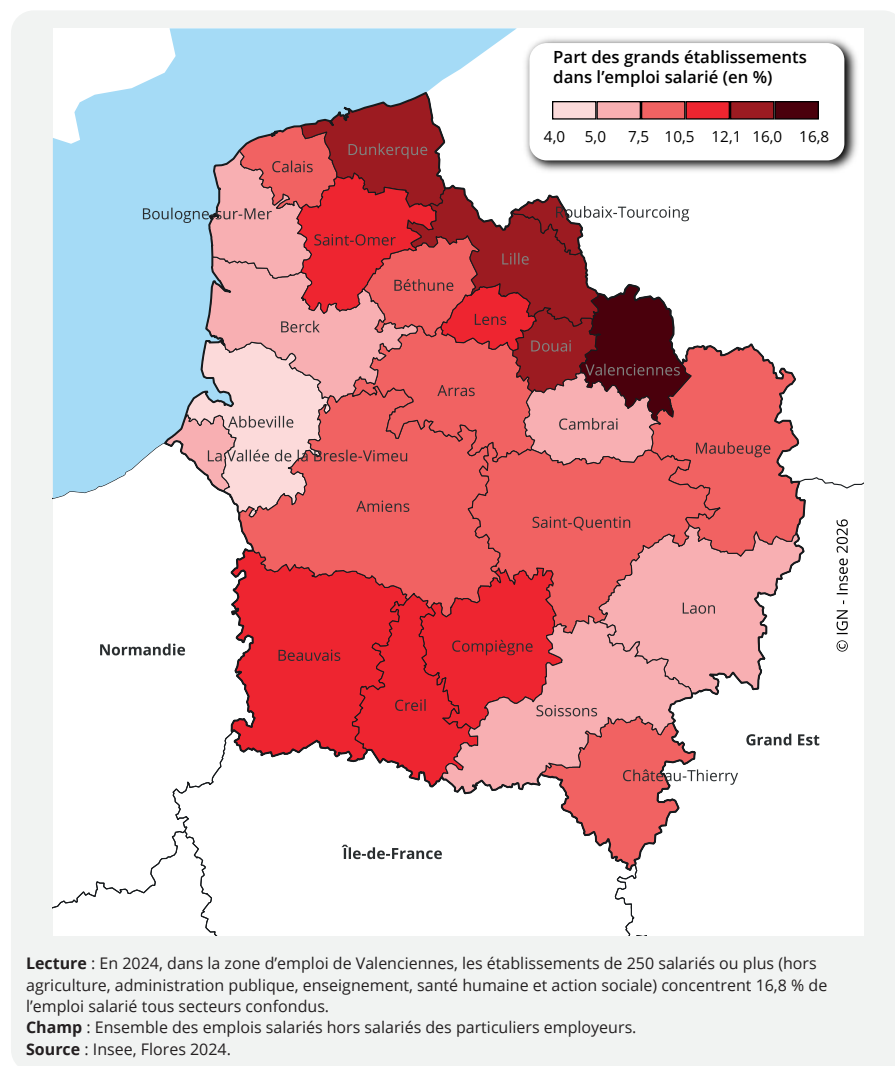
Enfin la zone d'emploi de Dunkerque présente quant à elle une forte orientation industrielle. Deux secteurs y occupent une place majeure : la fabrication d'autres produits industriels et les activités liées à l'énergie. Si ces secteurs concentrent d'une manière générale beaucoup d'emplois dans les grands établissements, c'est particulièrement le cas dans le Dunkerquois du fait en particulier de la présence d'ArcelorMittal et de la centrale nucléaire de Gravelines qui accueillent tous deux plus de 1 000 salariés.

Les zones d'emploi de Saint-Omer, Calais et Béthune ont en commun une présence moyenne des grands établissements dans l'emploi local. Pourtant, leur nombre est restreint (15 ou moins) mais dans chacune un établissement porte à lui seul entre 35 % et 50 % de l'emploi des établissements de 250 salariés ou plus : Arc, Eurotunnel et Roquette Frères. À l'opposé, le plus gros établissement de la zone d'emploi de Lille (Auchan retail services) ne pèse que pour moins de 5 % de l'ensemble de l'emploi de ses pairs.

Seulement 4 grands établissements dans la zone d'emploi d'Abbeville

À l'opposé du spectre, la zone d'emploi d'Abbeville n'accueille que 4 grands établissements pour un total de moins de

► 4. Part des établissements de 250 salariés ou plus dans l'ensemble de l'emploi salarié par zone d'emploi des Hauts-de-France



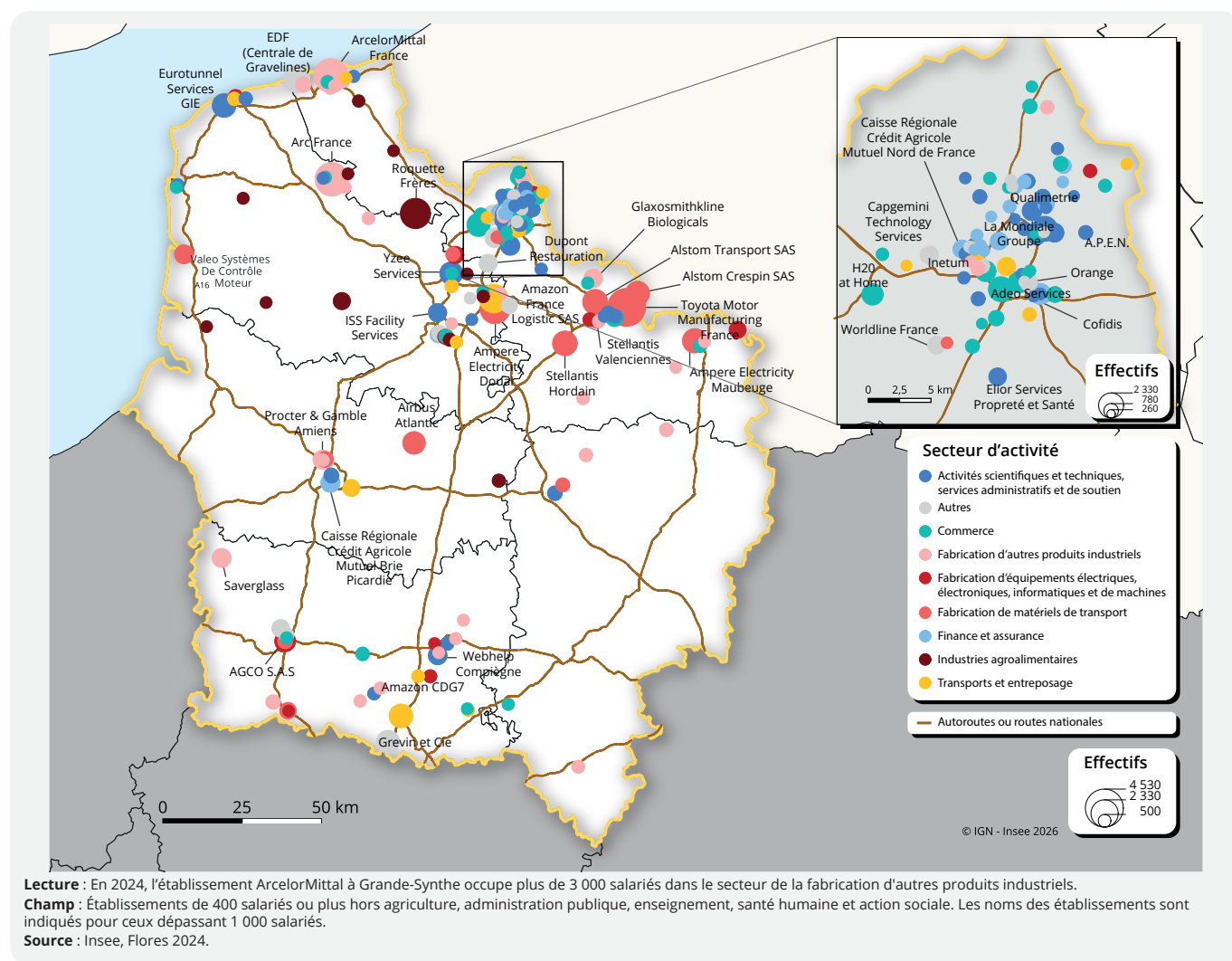
1 500 salariés alors que l'emploi total de la zone s'élève à plus de 30 000. Avec 4,5 % de ses emplois salariés dans un grand établissement, elle se situe dans le dernier quart des zones d'emploi de province. Dans cette zone d'emploi, ainsi que celles de Boulogne-sur-mer, Cambrai, Laon, Soissons et Berck, la faible proportion d'emplois dans les grands établissements tient en partie à la structure sectorielle de l'emploi, peu tournée vers l'industrie. Mais même au sein des différents secteurs d'activité, les grands établissements restent globalement moins présents dans l'emploi qu'en moyenne régionale.

Dans la partie régionale de la zone d'emploi de la Vallée de la Bresle-Vimeu, la place importante du secteur de la fabrication d'autres produits industriels devrait être en théorie favorable à l'implantation de grands établissements. Pourtant leur part dans l'emploi est parmi les plus faibles de la région. Cette zone d'emploi se singularise en effet par un tissu industriel composé de nombreux établissements de petite ou moyenne taille. En effet, seuls 3 établissements dépassent le seuil des 250 salariés.

La partie de la zone d'emploi de la Vallée de la Bresle-Vimeu située en Normandie présente un profil totalement différent. Plusieurs gros établissements dans l'industrie du verre (Pochet du Courval, Verescence) contribuent à situer ce territoire parmi les zones d'emploi de province où l'emploi est le plus concentré dans des grands établissements (25,1 %).

Jérôme Fabre, Yasmine Kahoul
Insee Hauts-de-France

► 5. Localisation dans les Hauts-de-France des établissements de 400 salariés ou plus selon le secteur d'activité



► Définitions

Les **grands établissements** retenus dans le cadre de cette étude sont les établissements de 250 salariés ou plus.

L'**indice de Gini** est un indicateur synthétique permettant de rendre compte du niveau d'inégalité pour une variable et sur une population donnée. Il varie entre 0 (égalité parfaite) et 1 (inégalité extrême). Entre 0 et 1, l'inégalité est d'autant plus forte que l'indice de Gini est élevé. Il est ici appliqué à une analyse des disparités territoriales de localisation de l'emploi : ainsi plus l'indice est élevé et plus l'emploi est concentré dans un nombre limité de territoires.

► Champ

Les grands établissements sont restreints à un champ hors agriculture, administration publique, enseignement, santé humaine et action sociale. L'emploi salarié total correspond à l'ensemble des emplois (y compris ceux des administrations) hors salariés des particuliers employeurs.

► Sources

Le **Fichier localisé des rémunérations et de l'emploi salarié (Flores)** est un ensemble de fichiers de micro-données qui décrivent l'emploi salarié au niveau des établissements. L'objectif principal est de décrire le tissu économique d'un territoire donné jusqu'au niveau de la commune.

► Pour en savoir plus

- « [Les 200 plus grands établissements bretons emploient 95 000 salariés, en grande partie dans l'industrie](#) », Insee Analyses Bretagne n° 134, septembre 2025.
- « [96 % des actifs résident à moins de 15 km d'un grand établissement employeur privé](#) », Insee Focus n° 99, novembre 2017.
- « [Françaises ou étrangères, les multinationales très présentes dans les Hauts-de-France](#) », Insee Analyses Hauts-de-France n° 195, septembre 2025.

